

## Une paroisse aux Etats-Unis prétendait refuser la confession aux non-vaccinés...



Article rédigé par *Le blog de Jeanne Smits*, le 01 avril 2021

Source [Le blog de Jeanne Smits] Une paroisse catholique du New Jersey a annoncé cette semaine que seules les personnes vaccinées pourraient s'y confesser. LifeSiteNews ayant lancé une enquête sur le sujet lundi matin, en prenant contact avec le prêtre de la paroisse et avec l'évêque du lieu, la paroisse a brusquement changé de cap ; finalement tous pourront s'y approcher du sacrement de la confession.

Un communiqué de la paroisse du Précieux Sang de Monmouth Beach paru en début de semaine sur son site Internet annonçait que les restrictions COVID venant d'être assouplies, la confession serait « désormais disponible pour les personnes vaccinées ».

« Seules les personnes vaccinées sont autorisées à venir recevoir le sacrement de pénitence afin que vous soyez vous-mêmes protégés, et plus important encore, pour protéger les autres au cas où vous seriez asymptomatique et contagieux », indiquait initialement le site de la paroisse.

LifeSiteNews a contacté Mgr David O'Connel du diocèse de Trenton, New Jersey, où se trouve la paroisse du Précieux Sang, pour savoir si son curé, le père Michael Sullivan avait fait de la vaccination une condition préalable à l'obtention d'un sacrement.

Dans les deux heures qui ont suivi, la porte-parole du diocèse, Rayanne Bennett, a répondu en déclarant : « La question concernant la confession dans la paroisse Precious Blood a été portée à l'attention du diocèse ce matin, 29 mars, et a été immédiatement examinée par le vicaire général, le chancelier et le directeur des cultes. » « Le vicaire général a rapidement informé le curé qu'il ne peut pas soumettre la réception du sacrement de pénitence à cette condition. Personne n'est obligé de recevoir le vaccin anti-COVID. Le curé a indiqué qu'il se conformerait à cette décision, et le site Internet de la paroisse a été mis à jour. Tous les prêtres du diocèse ont été informés par le biais des "Directives diocésaines sur la pandémie" en septembre 2020 que, "ainsi que ce fut le cas tout au long de la pandémie, la confession continue d'être disponible selon les besoins" », a-t-elle ajouté.

Le site Internet de la paroisse du Précieux Sang indique désormais :

**Les confessions sont maintenant disponibles. Maintenant que le père Mike a été vacciné, le sacrement de pénitence sera disponible de deux manières : Pour ceux qui n'ont pas été vaccinés, dans le sanctuaire de l'église, face à face. Pour ceux qui ont été vaccinés, dans le confessionnal où la confession peut se faire de manière anonyme.**

Le père Gerald E. Murray, avocat canonique, curé à New York et commentateur régulier sur EWTN, a qualifié d'« injuste » la restriction initiale de la paroisse, notant qu'elle va à l'encontre de la loi de l'Église quant à la réception des sacrements par les fidèles.

Le Code de droit canonique dispose : « Les ministres sacrés ne peuvent pas refuser les sacrements aux personnes qui les leur demandent opportunément, sont dûment disposées et ne sont pas empêchées par le droit de les recevoir. » (843,1). Le P. Murray a ajouté : Tous ceux à qui, en vertu de leur charge, est confié le soin des âmes, sont tenus de pourvoir à l'audition des confessions des fidèles qui leur sont confiés et qui en

font raisonnablement la demande, et ils doivent donner à ces fidèles l'occasion de se confesser individuellement aux jours et aux heures qui leur conviennent. Dans une nécessité urgente, tout confesseur est tenu d'entendre les confessions des fidèles du Christ, et en danger de mort, tout prêtre est ainsi obligé.

La politique restrictive consistant à recevoir les seules confessions de ceux qui ont été vaccinés contre le COVID-19 viole ces canons.

Les fidèles ont le droit d'approcher leur pasteur ou un autre prêtre pour le sacrement de pénitence et ce droit ne doit pas être refusé. La vaccination n'est pas le seul moyen de prévenir la propagation du COVID-19. Le port du masque, combiné à une distanciation sociale et à une ventilation adéquate, a été utilisé en toute sécurité pour permettre aux fidèles d'avoir la possibilité de recevoir le sacrement de pénitence. Les prêtres ont également entendu les confessions à l'extérieur pour assurer la plus grande sécurité possible.

Comme les vaccinations ne sont pas encore proposées à de larges segments de la population, de nombreuses personnes se verraient refuser le droit de recevoir le sacrement de pénitence sans qu'il y ait faute de leur part. Cette restriction est injuste étant donné que l'objectif déclaré de prévenir la transmission du COVID-19 peut être atteint par les pratiques mentionnées ci-dessus.

L'annonce initiale de la paroisse « Precious Blood » interdisant la confession aux personnes non vaccinées ne tenait pas compte de la situation des personnes déjà immunisées contre le coronavirus à la suite d'une infection antérieure, des femmes enceintes qui refusent de se faire vacciner en raison des nombreuses fausses couches rapportées à la suite de la vaccination, et des personnes allergiques aux ingrédients du vaccin. Le vaccin contre le coronavirus, qui a seulement obtenu une autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) et non une approbation complète de la part de la Food and Drug Administration des États-Unis, n'est pas non plus approuvé pour les enfants ; ceux-ci ne peuvent actuellement recevoir le vaccin.

LifeSiteNews a contacté le père Michael Sullivan, curé de la paroisse du Précieux Sang, pour lui demander pourquoi il avait initialement interdit la confession aux personnes non vaccinées. « Je pense que la façon dont certaines paroisses procèdent aux confessions met les gens en danger parce qu'elles ne désinfectent pas l'endroit où chaque pénitent s'approche, elles ne désinfectent pas la chaise, elles ne désinfectent pas le côté de l'écran, ou alors, les confessions se passent de manière très ouverte, et il y a un grand manque d'intimité », a-t-il déclaré à LifeSiteNews. Le Père Sullivan a ajouté que lorsqu'il a commencé à recevoir des critiques de la part de personnes qui lui disaient qu'il ne pouvait pas empêcher les gens d'accéder aux sacrements, il leur a répondu : « Quand nous avons été confinés, c'est exactement ce que nous avons fait, pour garder les gens en sécurité. » Il lui a semblé logique de passer du port du masque obligatoire à la vaccination obligatoire. « Les gens ne peuvent pas aller à la messe et recevoir les sacrements s'ils ne portent pas un masque. Si des personnes refusent de porter un masque, il n'y a pas de sacrement pour elles », a-t-il déclaré.

Lorsque LifeSiteNews a demandé au père Sullivan si, à son avis, la recherche de la « sécurité corporelle » au moyen des protocoles COVID était plus importante que la « sécurité spirituelle », il a immédiatement répondu que la « sécurité corporelle » était plus importante. « Il est immoral de mettre la vie des gens en danger », a-t-il dit. « Je veux vraiment, vraiment, rendre les sacrements disponibles, mais je veux aussi, vraiment, vraiment, que les gens soient en sécurité. Il s'agit alors de savoir où tracer la limite entre la protection de la santé des gens, et peut-être même de leur vie, et la mise à disposition des sacrements. » Les directives de l'Église catholique sur la moralité de l'utilisation des vaccins COVID-19 offrent aux fidèles la possibilité de demander une exemption religieuse pour les vaccins, en particulier ceux qui sont entachés d'avortement.

La Congrégation pour la doctrine de la foi a déclaré en décembre 2020 que « la raison pratique rend évident que la vaccination n'est pas, en règle générale, une obligation morale et que, par conséquent, elle doit être volontaire » :

**« En tout cas, du point de vue éthique, la moralité de la vaccination dépend non seulement du devoir de protéger sa propre santé, mais aussi du devoir de poursuivre le bien commun. En l'absence d'autres moyens pour arrêter ou même prévenir l'épidémie, le bien commun peut recommander la vaccination, surtout pour protéger les plus faibles et les plus exposés. Ceux qui, toutefois, pour des**

**raisons de conscience, refusent les vaccins produits avec des lignées cellulaires provenant de fœtus avortés, doivent faire tout leur possible pour éviter, par d'autres moyens prophylactiques et un comportement approprié, de devenir des véhicules de transmission de l'agent infectieux. »**

La paroisse du Précieux Sang se targue également de proposer un « ministère de partage de la foi en direction des LGBT » :« Le ministère de partage de la foi LGBT de l'église du Précieux Sang accueille et soutient les personnes catholiques lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), leur famille et leurs amis », indique le site web de la paroisse. « Nous partagerons notre foi par la prière, la justice sociale et le dialogue. »• Libre traduction d'un article de Pete Baklinski pour LifeSiteNews.

Retrouvez d'autres informations de cet ordre sur [le blog de Jeanne Smits](#)

01/04/2021 06:00